

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 08 JUILLET 2024

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Huit Juillet Deux Mille Vingt Quatre**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 Juillet 2024 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Michel GOURJAULT, M. Éric COUSIN, M. Guillaume GILLES - Adjoints

M. Laurent LANCEREAU Conseiller Municipal délégué

Mme Françoise MARTIN, M. Franck HUET, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Excusés avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
M. Bernard MAUZÉ	M. Michel GOURJAULT
Mme Stéphanie VERRIER	M. Éric COUSIN
Mme Fanny ABRIAT	M. Guillaume GILLES

Excusés non représentés: Mme Michelle ECLERCY, Mme Viviane BETOULLE

Absente: Mme Virginie SILLARD

Le Compte rendu de la réunion du 10 Juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Madame Elisabeth LOUIS est désignée Secrétaire de séance.

MARCHÉ PUBLIC

APPROBATION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Michel GOURJAULT rappelle que la Commune de LIGUGÉ travaille depuis plusieurs années avec un prestataire de services pour la restauration scolaire.

Une nouvelle consultation a été organisée pour couvrir les trois prochaines années scolaires. La commission d'Appel d'Offres (CAO) a travaillé le 3 Juillet 2024 pour « ouvrir » et examiner les candidatures.

Monsieur Guillaume GILLES, membre de la CAO présente les propositions de la commission.

Le Conseil Municipal suit la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à l'unanimité et retient l'offre de la Société API RESTAURATION de BIARD (86).

FINANCES

APPROBATION DU PRINCIPE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES RECETTES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES GARDERIES, ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur GOURJAULT propose au Conseil Municipal de faire bénéficier les parents d'élèves d'un prélèvement automatique pour payer leur facture. Ce principe reste facultatif pour ceux qui ne désirent pas en bénéficier. Cette possibilité sera ouverte à tous et fera l'objet de la signature d'un « Règlement financier et contrat de prélèvement à l'échéance » entre la collectivité et les parents.

Il est proposé la signature de ce principe pour ces principales recettes scolaires et de loisirs.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le principe de prélèvement automatique pour les recettes de la restauration scolaire, des garderies et de l'Accueil de Loisirs tout en sachant que ce principe reste facultatif pour les parents d'élèves qui ne souhaitent pas en bénéficier.

URBANISME

INTÉGRATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Monsieur Michel GOURJAULT rappelle au Conseil Municipal la démarche entamée en Juin 2023 pour l'intégration dans le domaine communal d'un bien sans maître. Il s'agit d'un chemin d'environ 308 m², situé au 46 rue Clément Péruchon, cadastrée BB 04 et qui appartenait autrefois à la famille PASQUEREAU. Ce bien non entretenu a été réputé sans maître.

Il est désormais possible de délibérer sur l'intégration de cet immeuble dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le principe d'intégration de ce bien sans maître dans le domaine communal.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur Michel GOURJAULT informe le Conseil Municipal que le recensement général de la population pour la Commune de LIGUGÉ se déroulera à partir du 16 Janvier 2025 et ce jusqu'au 15 Février 2025.

Ces opérations de recensement nécessitent de constituer une équipe avec à sa tête un coordonnateur communal. Il sera nécessaire également de recruter 6 agents recenseurs en fin d'année 2024. Il est proposé de nommer Madame Sandrine DORAT aux fonctions de coordonnatrice communale pour le recensement général de 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à nommer Madame Sandrine DORAT, Coordinatrice communale et Madame Valérie PLISSON, Coordinatrice-adjointe pour les opérations de recensement de la population.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

CALENDRIER DES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Mardi 9 Juillet 2024 à 15 h 00	Passage du jury des villes et villages fleuris
Jeudi 11 Juillet 2024	Visite de la Préfecture et du Conseil Départemental de la Vienne avec le Conseil Municipal des Jeunes

Vendredi 12 Juillet 2024 à 15 h 00	Atelier Drones à la Médiathèque	
Dimanche 14 Juillet 2024	Vide Grenier des amis de Virolet	
Samedi 20 Juillet 2024 à 21 h 00	Concert d'Ycare dans le cadre des heures vagabondes au Stade de la Grenouillère	
Dimanche 21 Juillet 2024 à 12 h 00	Repas Sanglier à la Broche par l'ACCA à la Salle des Fêtes de Croutelle	
Mardi 6 Août 2024	Journée GRAND POITIERS Sports Vacances sportives au Domaine de Givray	
Jeudi 29 Août 2024 de 15 h 00 à 17 h 30	Permanence VITALIS Salle du Conseil Municipal	
Lundi 2 Septembre 2024	Rentrée scolaire	
Mardi 3 Septembre 2024	Don du Sang au Domaine de Givray	
Du Jeudi 5 au Dimanche 8 Septembre 2024	Festival des heures musicales de l'Abbaye	
Dimanche 8 Septembre 2024	Forum des associations au Domaine de Givray	
Lundi 9 Septembre 2024 à 19 h 00	Conseil Municipal	
		

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

REMERCIEMENTS

Ligugé le 11 Juillet 2024 Ligy pur le Maire empêché L'Adjoint au Maire délégué

% (Vients Michel GOURJAULT